

Avis de recherche !

Les recalculés des congés maternité et maladie s'organisent

On nous bloque nos allocs sans nous prévenir,
on nous les baisse de 30% voir plus, sans explication.
Réagissons !

Suite à une « *ERREUR INFORMATIQUE* » de Pôle emploi-indemnisation (ex-assedic) dans le mode de prise en compte des congés maternité et maladie pour le calcul de l'Indemnité Journalière, plusieurs centaines d'intermittent(e)s sont sommés de rembourser des *trop perçus* sur leurs allocations chômage.

Selon Pôle emploi, nous sommes, en région parisienne, 195 allocataires ayant ouvert des droits entre le 26 octobre 2008 et le 16 avril 2009, concernés par ce recalcul.
Combien sur la France entière ?

Nous, les recalculés du congé maladie ou maternité, retrouvons-nous et unissons-nous pour contester ce rackets organisé, ne pas le subir seul dans son coin dans la culpabilité et la peur. Nous ne sommes pas en faute : nous subissons les « *ERREURS* » de Pôle emploi comme nous subissons les protocoles Unedic de 2003 et 2007, sans avoir voix au chapitre et au péril de notre survie.





Quelques uns d'entre nous ont commencé à s'organiser en collectif, et proposent des actions juridiques communes. Plus nous serons nombreux mieux nous pourrons faire valoir nos droits.

Exigeons l'annulation de ces *trop perçus*.

Au-delà de l'« *ERREUR* », contestons ce mode de calcul des indemnités régi par le protocole d'avril 2007 qui discrimine et pénalise les personnes ayant eu des congé maternité ou maladie.

Recalculés ou pas, nous sommes tous concernés ou susceptible de l'être un jour.

Que faire ?

-  Diffuser l'information le plus largement possible
-  Pour ceux qui ont reçu une demande de reconnaissance de dettes émanant de Pôle Emploi, **NE PAS LA SIGNER**
-  Vérifier le montant de votre allocation avant et après re calcul en vous aidant de la brochure cap à télécharger sur : http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=3854
-  Rejoignez le collectif pour témoigner et s'organiser en vous inscrivant sur :
recalculés0809@cip-idf.org
une liste de discussion créée spécifiquement pour faciliter les échanges entre les concernés par cette question.

